



Contestation amende tramway injustifiée

Par **ambre0000**, le **08/04/2016 à 12:36**

Bonjour,
Je voudrai savoir si je peux contester une amende reçue dans le tramway à Montpellier. Je suis montée dans le tram avec mon ticket qui m'avais déjà servi à l'aller (carte 10 voyage). J'ai essayé de le composer à l'intérieur sans succès pourtant il restait un trajet. A l'arrêt suivant j'aperçois des contrôleurs et me dirige vers eux en toute confiance pour leur indiquer que mon ticket ne marche pas et septique il me répond que s'il marche j'aurai une amende. Je le laisse faire et cette fois il marche alors désespérée je lui dit qu'il doit y avoir un témoin prouvant que j'ai essayé. Mais il n'a rien voulu entendre et m'a fait descendre pour me mettre une amende et il ne m'a même pas fait signer le pv car il ne me l'a pas demandé. Que faire ?

Par **amajuris**, le **08/04/2016 à 13:58**

bonjour,
si je comprends bien quand vous avez essayé, votre ticket ne marchait pas et quand les contrôleurs ont fait l'essai, il fonctionnait.
dans ces conditions, la contestation a peu de chance d'aboutir sauf si ce genre de défectuosité se produit parfois.
salutations